

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1679 rendant exécutoires les délibérations n°* 130/6e L et 131/6° L du 2 décembre 1964 portant autorisations de virements de crédits du budget “du Service local, exercice 1964

n° 1679

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 décembre 1964

Numéro JO
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro
1 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations n° 130/6eL et 131/6eL du 2 décembre 1964 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virement de crédits du budget du Service local, exercice 1964.